



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement

Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement

PROCESSUS DE RABAT

- Un dialogue régional sur les migrations
- 57 pays d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Europe
- Secrétariat : Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)
- Bailleur : Union européenne

-
- Pays partenaires européens
 - Pays partenaires africains
 - Pays observateurs

Qu'est-ce que le Processus de Rabat ?

Le **Dialogue Euro-africain sur la Migration et le Développement** (Processus de Rabat) est un dialogue sur la migration qui réunit des pays et des organisations d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Europe.

Le Processus de Rabat a été fondé en 2006 dans le but de renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination situés le long des routes migratoires d'Afrique de l'Ouest. Il offre un espace de discussions techniques et politiques sur les questions de migration et de développement, guidé par les principes de **solidarité**, de **partenariat** et de **responsabilité partagée**.

Quelles sont ses priorités stratégiques ?

Le Processus de Rabat aborde un large éventail de domaines thématiques liés à la migration et au développement. Il est guidé par des **programmes stratégiques pluriannuels** qui aident à coordonner les efforts nationaux dans le domaine de la gestion des migrations et à définir l'orientation des activités du Dialogue. Ces cadres de coopération non contraignants sont adoptés lors de conférences ministérielles périodiques, auxquelles participent les ministres responsables des questions de migration et de développement.

Qui est impliqué ?

- 28** pays africains
- 29** pays européens
- 2** organisations partenaires (UE et CEDEAO)
- 4** organisations internationales en tant qu'observateurs permanents (CICR, OIM, HCR, ONUDC)

Le Processus de Rabat est une initiative étatique à laquelle participent les administrations et les dirigeants politiques de **57 pays partenaires**, l'Union européenne (**UE**) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (**CEDEAO**). D'autres organisations internationales participent en tant qu'observateurs. Le Dialogue suit une approche multipartite qui implique la participation au cas par cas de chercheurs, d'organisations de la société civile et même du secteur privé.

Domaines thématiques

- Avantages des migrations pour le développement; et causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés
- Migration régulière et mobilité
- Protection et asile
- Migration irrégulière, trafic de migrants et traite des êtres humains
- Retour, réadmission et réintégration

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du Programme de soutien au Dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD)

Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Comment le Processus de Rabat est-il structuré ?

Le Processus de Rabat repose sur la participation active des entités suivantes :



Le Comité de pilotage est l'organe de décision du Dialogue. Il stimule la coopération, prépare les décisions sur l'orientation politique du Dialogue et assure le suivi de la mise en œuvre des programmes pluriannuels de coopération. Il est composé de cinq pays africains (Burkina Faso, Guinée équatoriale, Mali, Maroc et Sénégal) et de cinq pays européens (Belgique, Espagne, France, Italie et Portugal), ainsi que de l'Union européenne (UE) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).



La Présidence du Dialogue a un mandat d'un an, alternant entre les membres africains et européens du Comité de pilotage. Le rôle du Président est de dynamiser le Dialogue, de modérer les réunions et d'aider à trouver un consensus entre des positions divergentes.



Les pays référents jouent un rôle particulier dans la hiérarchisation et l'opérationnalisation des actions qui sont conformes aux programmes de coopération pluriannuels. Ils contribuent à la coordination générale des activités liées à leur domaine thématique respectif, facilitent le partage de l'expertise pour les futures activités du Dialogue, aident à identifier les actions où des besoins ont été exprimés, et s'assurent que toutes les priorités sont traitées de manière adéquate.



Les Points Focaux Nationaux sont des points de contact au sein des administrations de chaque pays partenaire qui partagent leurs connaissances lors des réunions du Dialogue ou désignent des experts thématiques nationaux pour le faire. Ils diffusent les résultats du Dialogue au niveau national et renforcent le sentiment d'appropriation du Dialogue.



Le Secrétariat facilite toutes les activités du Dialogue et assure une liaison stratégique avec les partenaires. Il apporte son expertise et ses connaissances, partage les documents clés et crée des réseaux. Le Centre international pour le Développement des Politiques Migratoires (**ICMPD**), une organisation internationale, assure actuellement le Secrétariat du Processus de Rabat dans le cadre du projet financé par l'UE, "Programme de soutien au Dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité (**MMD**)".

Quelles sont les activités mises en œuvre par le Processus de Rabat?

Le Processus de Rabat comporte des dimensions **politiques**, **techniques** et **opérationnelles**. Les activités menées dans son cadre sont pilotées par les États et soutenues par le **Secrétariat**. Le Dialogue vise également à donner une impulsion aux politiques et initiatives menées par les pays partenaires aux niveaux national, bilatéral et régional, conformément aux objectifs convenus conjointement.

- ▶ **Réunions politiques** pour débattre et définir les objectifs stratégiques guidant le Dialogue;
- ▶ **Réunions thématiques** et ateliers techniques, réunissant des experts en la matière des pays et organisations partenaires, pour échanger sur les défis et les bonnes pratiques liés à la migration et au développement ;
- ▶ **Le suivi du Plan d'action conjoint de La Valette (JVAP)**, adopté conjointement avec les pays du Processus de Khartoum lors du Sommet de La Valette sur la Migration de 2015 ;
- ▶ Des activités de **partage et de renforcement des connaissances** menées par le Secrétariat, telles que des études, des rapports et la mise en réseau ;
- ▶ **La communication** afin de diffuser largement les résultats, en utilisant des outils tels que le site web du Processus de Rabat, des vidéos, des infographies et les médias sociaux.

Restez informé

www.rabat-process.org | rabatprocess@icmpd.org

